

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 31 Mars 2009

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 31 Mars 2009 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Messieurs LINLAUD. LINARD. BROTHIER. HIVERT. Mesdames MARCHAND. DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs M. MARTIN. FOURNIER.

Absents et excusés : Monsieur BROTHIER. Monsieur GORCE qui donne pouvoir à Monsieur LINARD. Monsieur PAMPIGLIONE qui donne pouvoir à Madame SIMON. Monsieur ARRIVE-BEYLOT qui donne pouvoir à Madame MARCHAND. Monsieur A. MARTIN qui donne pouvoir à Monsieur M. MARTIN. Monsieur CORMAU.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité sous réserve d'une modification.

Madame MARCHAND est élue secrétaire de séance.

Monsieur GIMENO revient sur le coût de l'opération « construction de la gendarmerie » en précisant que si l'opération n'est pas « blanche », la commune n'aura plus de loyer à verser en 2047 au titre du bail emphytéotique alors qu'elle encaissera normalement des loyers.

La simulation faite en fin d'année 2008 au moment de la signature du BEA ne sort que de simples projections (on ne connaît pas les indices du coût de la construction ni des prix ni des aléas économiques).

Suite à une remarque de Monsieur Michel MARTIN, Madame le Maire propose au conseil municipal de voter à nouveau pour l'instauration de la participation aux frais de branchement au réseau d'eaux usées.

Cette participation sera demandée aux propriétaires des immeubles raccordés Rue de Confolens et Chemin de la Fosse Roudeau.

Le conseil municipal décide d'instaurer la participation aux frais de branchement au réseau d'assainissement (18 voix pour et 3 voix contre : Monsieur FOURNIER. Monsieur Alain MARTIN. Monsieur Michel MARTIN) dans le cadre de l'article L.1331-2 DU Code de la Santé Publique et fixe le montant unique de la participation à 175 € TTC.

I MANIFESTATIONS FESTIVES

Monsieur MARJOLLET expose le programme « Rue en Fête » des 9 et 10 Mai prochain, l'association « Les Tout par Terre » se charge de l'organisation de la manifestation.

Le coût de l'opération pour la commune est de 15 000 €.

Monsieur Michel MARTIN exprime son opposition en raison du prix qui est, pour lui, plus élevé qu'auparavant (sauf l'année où il y a eu les chars dans les rues).

Monsieur GIMENO conteste cette affirmation en relevant qu'il a déjà été fait un état des dépenses pour « Rue en Fête » 2007 ; le budget accordé était alors supérieur à 15 000 €.

Le conseil municipal décide de confier à l'association « Les Tout par Terre » l'organisation de la manifestation « Rue en Fête » pour un prix de 15 000 € (18 voix pour et 3 abstentions).

Monsieur MARJOLLET expose qu'un courrier a été reçu ce jour en mairie de l'association « Hautes Vallées Charente Québec » qui décline l'organisation de la manifestation Festi'Bois en raison des délais un peu courts et de la difficulté d'obtenir des subventions auprès des différents organismes.

II SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La parole est donnée à Monsieur GIMENO qui donne lecture des propositions des commissions :

* Subventions aux associations locales

ACAME	150,00
ACIAC	1 000,00
ADMR	3 210,00
AMADEA	400,00
Amicale Bir'Hacheim	150,00
Amicale des Chasseurs	1 200,00
Ass. Sportive du Collège	500,00
Ass. Sportive du L.P	800,00
Association Paskadansés	200,00
Association Soulevons la Poussière	200,00
Avenir Cycliste Chasseneuillais	900,00
Banda Los Cassanoïalos	1 600,00
Bibliothèque Papyrus	1 000,00
Boule Joyeuse	500,00
CALC	3 000,00
Club de Tennis de Table	900,00
Club de Tennis	2 500,00
CNTC	1 585,00
Colombe Chasseneuillaise	280,00
Comité des Fêtes	3 000,00
Comité Parents d'Elèves du Collège	500,00
Comité Parents d'Elèves du Primaire	1 000,00
Croix Rouge	300,00
Donneurs de Sang	300,00
Entente Chasseneuil - La Rochefoucauld	7 000,00
Est Charente Athlétique	2 100,00
FNATH	150,00
FNCR	150,00
Football Club	8 100,00
Foyer Club des Aînés	460,00
Foyer du Collège	300,00
Gymnastique Volontaire	350,00
Hautes Vallées Charente-Québec	400,00
Judo Club Haute Charente	400,00
La Palette de la Bonnieure	1 650,00
La Truite Chasseneuillaise	1 700,00
Les Eleveurs de Chevaux de Sang de la Charente	1 150,00
Les Petites Etoiles	150,00
Les Tout par Terre	2 400,00
Rando-club	600,00

Sports Boules Chasseneuil	550,00
Timbres Passion Chasseneuillais.....	430,00
VIPC	150,00
Yoga	100,00

* Budget des Ecoles

Ecole maternelle

Subvention matériel pédagogique	4 802,00
Subvention BCD	500,00
Subvention USEP	155,00

Groupe scolaire Edouard Pascaud

Subvention matériel pédagogique	10 882,00
Subvention BCD	500,00
Subvention USEP	155,00
Projet CM2 (voyage St Lary).....	10 582,00
Projet VTT.....	680,00
Projet CE1 (voyage Ile d'Oléron)	3 512,00
Changement mobilier.....	3 500,00
Ordinateurs (2) CM	1 300,00
Vidéo- projecteur + portable + table E. Pascaud	1 500,00
Vidéo- projecteur + portable + table G. Sand.....	1 500,00
Mur d'escalade G. Sand	700,00

RASED

Frais pédagogique	319,00
Ordinateur portable.....	600,00

* Subventions aux associations départementales

Prévention Routière	335,00
Association des Maires de la Charente.....	1 146,75
Chambre des Métiers de la Charente	1 086,09
CAUE.....	91,00
Pupilles de l'Enseignement Public16	150,00
Restos du Cœur.....	300,00
Grande Famille Confolentaise.....	100,00

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations locales et départementales ci-dessus.

Monsieur POINT précise que les projets pédagogiques ont un coût élevé cette année car nous comptons 52 élèves en CM2 (2 classes) et que la subvention au RASED (Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté) a été rétablie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux coopératives scolaires.

III BUDGETS PRIMITIFS 2009

La parole est donnée à Monsieur GIMENO qui expose la procédure d'élaboration des budgets communaux qui a été mise en œuvre cette année.

Dans un premier temps, le bureau municipal a fait un recensement des dépenses nécessaires puis une commission « finances élargie » a défini les priorités et enfin la commission des finances a travaillé sur le budget et sa réalisation.

Monsieur GIMENO commente les Budgets Primitifs 2009.

Budget Régie des Transports

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 9 410 €

Pas de section d'investissement.

Le conseil municipal approuve le BP 2009 de la Régie des Transports à l'unanimité.

Budget de l'Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 107 079,01 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 283 174,54 €

Le conseil municipal approuve le BP 2009 du service de l'assainissement à l'unanimité.

Budget de l'Eau

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 273 645,10 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 222 498,10 €

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2009 du service de l'eau à l'unanimité.

Budget de la Commune

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 2 836 428,00 €

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à : 1 597 152,28 €

Monsieur FOURNIER demande le montant de la Taxe Professionnelle pour la commune. Monsieur BURLIER prévient qu'elle risque baisser. Monsieur GIMENO rajoute que nous n'avons aucune nouvelle sur l'annonce du gouvernement. Monsieur FOURNIER convient qu'en période de crise, la baisse d'activité se ressentira sur la T.P.

Monsieur GIMENO note que le taux d'endettement de la commune n'augmente pas malgré les deux emprunts envisagés pour éviter l'augmentation des taux d'imposition ; il note également que les investissements 2009 ont doublé par rapport à 2008 qui était une année de transition.

Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2009 de la commune par 18 voix pour et 3 voix contre (Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN. P. FOURNIER).

Monsieur GIMENO propose ensuite au conseil municipal de voter des taux d'imposition inchangés par rapport à 2008 :

- taxe d'habitation : 8,44 %
- taxe foncière bâtie : 21,91 %
- taxe foncière non bâtie : 46,21 %
- taxe professionnelle : 10,44 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition ci-dessus.

IV DEMANDE DE DGE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE D'YVRAC (Entrée Est de Chasseneuil)

Madame le Maire expose que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il avait été décidé de demander une subvention dans le cadre de la DGE pour les travaux d'aménagement de surface de la Rue de Confolens.

Le lendemain de cette réunion, suite à une entrevue avec les élus et les techniciens du Conseil Général, il est apparu prioritaire d'aménager la RD 62 à l'entrée Est de Chasseneuil, de la Rue du Quartier Neuf au ruisseau « Le Rivaillon », ce projet pouvant être subventionné par le Département dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Il s'agit de sécuriser cette voie de circulation pour régler le problème des vitesses élevées dans l'entrée de ville et de créer un accès aux bâtiments publics en voie de construction (centre médico-social, hôpital de jour pour enfants, caserne de gendarmerie et lotissement HLM). Le coût de l'opération est de 217 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	Montant subvention
DGE	161 885 €	35%	56 659 €
Conseil Général : schéma du bâti	40 000 €	6%	12 000 €
Conseil Général : voirie départementale		20%	45 000 €
Pays de Charente Limousine	33 340 €	5%	10 000 €
Fonds propres		39%	93 341 €
TOTAL			217 000 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009 pour une réalisation avant la fin de l'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet, s'engage à réaliser les travaux avant la fin de l'année 2009 et sollicite une subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Charente dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2009, de Monsieur le Président du Conseil Général à hauteur de 57 000 € et de Madame la Présidente du Conseil Régional à hauteur de 10 000 €.

Le conseil municipal décide de reporter la demande de DGE de la Rue de Confolens à l'année prochaine.

V QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

a) résultat des différentes consultations (maîtrise d'œuvre Route d'Yvrac, SPS et travaux de viabilisation EU et AEP)

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du résultat des différentes consultations dont les offres ont été ouvertes par la commission des travaux le 19 Mars dernier.

Extension des réseaux E.U et A.E.P CD 62

Entreprises	Prix TTC	Siège social
Canasout	36 639,24 €	Bordeaux
SAUR	59 800,00 €	Dirac
SADE	38 741,55 €	Poitiers
SOGEA	32 852,33 €	St Yrieix
DTC	43 552,28 €	Chasseneuil
SAUR	41 004,50 €	Dirac

L'entreprise SOGEA est retenue.

APAVE	1 171,78 €
VERITAS	1 315,60 €

Le bureau APAVE est retenu.

Aménagement de surface CD 62 (maîtrise d'œuvre)

ABAQUE	9 472,32 €
Hydraulique Environnement	13 755,20 €
ERI	10 405,20 €
A2I	11 700,00 €

Le cabinet ABAQUE est retenu.

Monsieur HIVERT demande qu'une réunion des riverains soit organisée pour informations. Madame le Maire approuve et indique que dans un premier temps, un courrier sera envoyé.

b) achat de terrain (Madame MONTEAU)

Madame le Maire expose que le Service des Domaines a été consulté pour l'achat éventuel de la parcelle cadastrée section AC n°359 et 516 pour une superficie de 667 m² au total.

Ces terrains sont situés Rue du 22 Mars 44 et sont estimés à 16 € le m² (10 700 € au total). Ils seraient mis à disposition de la poste pour servir de parking.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du prix demandé par Madame MONTEAU et de l'intérêt que représente cette acquisition de terrain, décide d'acquérir (19 voix pour, 1 abstention Madame MARCHAND et une voix contre Monsieur HIVERT) les parcelles cadastrées section AC n°359 et 516 au prix de 25 000 € (soit 37,48 € le m²).

La séance est levée à 22 h 10 pour donner la parole à l'assistance.

La séance reprend à 22 h 20.

c) convention pour le fonctionnement de la bibliothèque avec l'association Papyrus

Monsieur POINT présente la convention qui définit les droits et obligations de la commune et de l'association.

Il rappelle que la bibliothèque reste municipale et que les horaires d'ouverture au public ont été élargis (sans augmentation du temps de travail des agents communaux).

Monsieur FOURNIER demande quelques précisions sur le rôle de l'association. Madame le Maire lui donne des exemples de ses activités.

Le conseil municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

d) adhésion de la commune de SAUVAGNAC à la CCHC

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de SAUVAGNAC a émis le souhait, par délibération en date du 28 Octobre 2008 enregistrée en Sous-Préfecture en date du 16 Février 2009, d'intégrer le périmètre de la CCHC à partir du 1^{er} Janvier 2010.

Par délibération en date du 20 Février 2009, l'assemblée communautaire a accepté, à l'unanimité, l'intégration de cette commune, ce qui porte le nombre de 35 à 36.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il accepte que la commune de SAUVAGNAC intègre la CCHC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'intégrer, à partir du 1^{er} Janvier 2010, la commune de SAUVAGNAC au territoire de la CCHC ce qui portera le nombre de communes constituant l'EPCI à 36 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs et nécessaires à l'intégration de la commune de SAUVAGNAC à la CCHC.

e) modification des statuts du SHEP

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'arrêté préfectoral en date du 12 Décembre 1979 portant la création du Syndicat mixte pour l'Harmonisation des Prix de vente de l'Eau dans le département de la Charente et la dernière modification statutaire adoptée en date du 23 mai 2001.

Il fait connaître que le comité syndical du SHEP s'est prononcé pour une modification des articles 1 et 2 des statuts actuels :

- article 1 : mise à jour des membres adhérents
- article 2 : objet. Le syndicat a pour objet :
 - de rechercher et d'appliquer les mesures destinées à réduire les disparités des prix de vente de l'eau dans le département de la Charente
 - d'étudier, de proposer et de participer aux actions concernant la gestion quantitative et qualitative de la ressource dans le département de la Charente
 - d'apporter une assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur suivi en application des articles L3232-1-1 et suivants du CGCT.

Aussi, il convient que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes à ce syndicat soient consultées et donnent leur avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la modification des articles 1 et 2 des statuts du SHEP.

f) règlement intérieur pour le personnel communal

Le conseil municipal prend connaissance du règlement intérieur des services communaux qui a été élaboré par la commission chargée du personnel et approuvé par le comité technique paritaire du 2 Mars 2009. Le règlement concerne les conditions générales et particulières d'hygiène et de sécurité (alcool, prévention des risques, formation, conduite de véhicules, droit de retrait en cas de danger imminent) ainsi que des dispositions relatives à la discipline, aux autorisations spéciales d'absence et aux conditions de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au règlement intérieur qui sera remis aux agents de la commune.

g) Désignation d'un délégué au collège des élus du CNAS

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier du Comité National d'Action Sociale (CNAS) concernant la désignation des délégués locaux au CNAS. Le délégué du collège des élus doit être désigné par délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Claude BURLIER, 1^{er} adjoint, en qualité de délégué au CNAS pour le collège des élus.

h) vacances funéraires

Madame le Maire précise que les dispositions législatives en vigueur prévoient que dans les communes non dotées d'un régime de police d'état les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de ré-inhumation et de translation de corps s'effectuent en présence du garde-champêtre ou d'un agent de police municipale délégué par le maire.

Ces vacances funéraires sont comprises entre 20 et 25 €. Elles sont fixées par le maire après avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à des vacances funéraires dans les conditions prévues par les textes en vigueur d'un montant de 20 €.

i) classement et déclassement des voies communales

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient avec le Conseil Général de la Charente et lorsque les travaux d'aménagement du RD 62 Route d'Yvrac seront terminés, d'engager une procédure de classement / déclassement afin que les voies suivantes changent de statut :

- la RD 62, depuis le futur aménagement passant sous la voie ferrée et longeant la Place des Tilleuls, sera déclassée en voie communale
- la RD 513, voie desservant l'ancienne gare depuis la RD 27, sera déclassée en voie communale
- la Rue du Quartier Neuf, actuelle voie communale entre la RD 62 dans sa physionomie actuelle et la RD 27, sera reclassée en RD n°62.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux classement et déclassement des voies ci-dessus.

j) Avancements de grade 2009 et modification des ratios d'avancement

Madame le Maire expose que Monsieur CHABERNAUD peut accéder au 1^{er} Juillet 2009 au grade de garde-champêtre chef principal et que Madame RIFFORT peut accéder au grade de rédacteur chef au 1^{er} Janvier 2009.

Pour cela, il convient de modifier le tableau des ratios d'avancement de grade (ces grades n'étaient pas prévus à l'origine) et de créer les postes correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les ratios d'avancement de grade et de les fixer à 100 % pour l'accès au grade de garde-champêtre chef principal et au grade de rédacteur chef.

Il décide également de créer les postes de garde champêtre chef principal au 1^{er} Juillet 2009 et de rédacteur chef au 1^{er} janvier 2009 (suppression des postes de garde champêtre chef et de rédacteur principal à la même date).

k) dossier de déclaration d'épandage EARL « le Maine »

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de déclaration a été déposé par l'EARL Le Maine concernant l'épandage des matières de vidange sur les communes de Cellefrouin et Chasseneuil et que ce dossier peut être consulté en mairie par le public.

* Monsieur MARTIN informe le conseil municipal que lors de la dernière réunion du Syndicat Tardoire et Bonnieure, il a été décidé de changer les filtres de la station d'ultrafiltrations en 2009 et que la participation de la commune est estimée à 57 000 €.

- * Madame le Maire donne le détail des aides attribuées par le CCAS aux familles.
- * Monsieur LINLAUD évoque la demande du café « Le Richelieu » pour installer une terrasse sur la voie publique pour les beaux jours.
- * Monsieur BURLIER attire l'attention sur les problèmes de sécurité liés au carrefour. Madame CHAMBORD souligne que la police revient à la commune et qu'un arrêté doit être signé par le maire avec avis du Conseil Général. Madame le Maire n'est pas opposée à cette demande mais souhaite que l'aménagement du carrefour soit défini avant pour plus de sécurité.
- * Monsieur GIMENO demande à qui appartiennent les poteaux qui vont de La Bergerie à la station d'épuration car ils n'ont plus de fil et certains riverains demandent de les enlever ; Est-ce au syndicat ? Evidemment, il y a un coût pour les faire enlever.
- * Madame le Maire remercie les élus et leur conjoint pour leur concours lors du repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05 mn.